https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/QANR5I 15QE8607

15ème legislature

Question N° : 8607	De M. Jean-Carles Grelier (Les Républicains - Sarthe)			Question écrite
Ministère interrogé > Sports			Ministère attributaire > Sports	
Rubrique >sports Tête d'analyse >Financement du spo		ort	Analyse > Financement du sport en France.	
Question publiée au JO le : 22/05/2018 Réponse publiée au JO le : 26/06/2018 page : 5589				

Texte de la question

M. Jean-Carles Grelier attire l'attention de Mme la ministre des sports sur les préoccupations exprimées par le mouvement sportif concernant le financement du sport. En effet, depuis 5 ans, le CNDS a diminué de manière drastique et récurrente son aide au développement de tous les clubs qui en faisaient la demande. Alors que la France accueillera les jeux Olympiques et Paralympiques en 2024, un signal fort s'impose afin de soutenir le financement du mouvement sportif, qui a d'ailleurs vivement porté et soutenu la candidature de Paris 2024. Les acteurs de ce secteur souhaitent une révision de la politique sportive, afin qu'elle prenne mieux en compte les attentes des territoires, dans le but d'une reconnaissance et d'un meilleur fonctionnement du monde associatif. Il lui demande donc de bien vouloir lui faire part des intentions du Gouvernement sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le projet présidentiel pour le sport prévoyait la rationalisation des interventions entre le ministère des sports et le centre national pour le développement du sport (CNDS). Ce dernier devait être recentré, pour une meilleure efficience, sur son cœur de métier, c'est à dire l'appui aux collectivités territoriales et au mouvement sportif pour le développement du sport pour tous et le développement de l'expertise sur l'innovation sociale grâce au sport. Le budget voté en loi de finances 2018 prévoit un montant total de 186 M€ de crédits de paiement du CNDS. Ce budget correspond à un recentrage fort de l'intervention du CNDS, dans la continuité du plan de redressement initié en 2012. Ce recentrage de l'intervention de l'établissement permettra une meilleure allocation des moyens dans la continuité de ce plan. Le conseil d'administration qui s'est réuni le 18 janvier 2018 a voté le budget initial et les directives qui détaillent les objectifs et modalités de chacune des enveloppes d'intervention de l'établissement. Aussi, les objectifs prioritaires du CNDS pour l'année 2018 sont le soutien à la professionnalisation du mouvement sportif avec plus de 5 000 emplois financés et maintenus, la réduction des inégalités à la pratique sportive en direction des publics et territoires prioritaires, la promotion du "sport-santé" sous différentes formes et le renforcement de la lutte contre les discriminations, les violences et le harcèlement dans le sport. Le budget 2018 du ministère des sports, et plus particulièrement celui affecté du CNDS, est donc un budget de transformation qui, tout en satisfaisant à l'exigence de redressement des comptes publics, doit permettre dans les années à venir d'accroître la pratique sportive du plus grand nombre dans le cadre plus général d'une organisation du sport français rénovée. Grâce à une gestion rigoureuse, la Direction des sports et le CNDS sont en mesure de dégager une enveloppe exceptionnelle de 5.6 millions d'euros cette année et il a été décidé d'attribuer cet argent aux clubs sportifs en difficulté via la part territoriale du CNDS. Ces crédits seront fléchés sur les clubs qui en ont le plus besoin et il appartiendra aux directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) de les identifier

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/questions/QANR5L15QE8607



en lien avec les représentants du mouvement sportif et des collectivités locales au sein des commissions territoriales.